

Délégrant : 	CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE DES DECHETS MENAGERS DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE				Déléataire : 
	FICHE D'INFORMATION (EN MP 013)	FI	XXXX	YYY	
	Type doc	Année	N°	Indice rév.	

Fondement contractuel - Article de la convention de DSP en vertu duquel est établi le principe des fiches d'information :

Article 25 : « Le DELEGATAIRE peut librement exécuter, à ses frais et sous sa responsabilité, toutes modifications ultérieures ou ouvrages supplémentaires qui ne portent pas atteinte aux caractéristiques essentielles des ouvrages. Il a l'obligation d'en informer le DELEGANT et de lui communiquer les éléments descriptifs correspondants. Cette communication du DELEGATAIRE vers le DELEGANT est réalisée via une « fiche d'information », et ne nécessite pas de retour du DELEGANT. [...] »

DESTINATAIRES
MAMP :
Autres :

Date d'édition de la fiche :

Zone de l'usine concernée : Ouvrage ou équipement concerné : Domaine concerné : <input type="checkbox"/> technique ou <input type="checkbox"/> administratif
Objet de la modification : Objectifs de la modification : <input type="checkbox"/> Réponse à une évolution de la législation. Détail : <input type="checkbox"/> Réponse à une demande du Délégrant. Détail : <input type="checkbox"/> Amélioration de l'exploitation. Détail :
Délais d'application : Délai de mise en place : Fin de mise en place (modification limitée dans le temps, modification permanente, etc...) :
Présentation de la modification : Descriptif : Plans et documents techniques : Caractéristiques techniques :
Nature juridique du bien (cf. article 23.2.6 de la DSP) : <input type="checkbox"/> Bien de retour <input type="checkbox"/> Bien de reprise <input type="checkbox"/> Bien propre
Documents joints :

REDACTEUR DE LA FICHE	
Nom, Prénom de la personne habilitée à engager le Déléataire :	Date :
Fonction :	Visa :